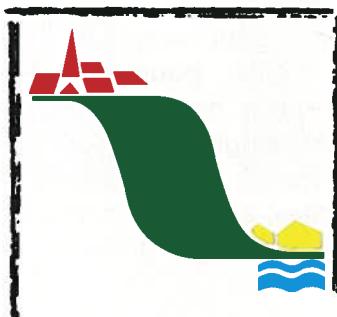


D.I.C.R.I.M

Risques naturels et technologiques

COMMUNE DE ROGERVILLE

Département
de la Seine-Maritime



Rogerville

IMPORTANT
Conserver soigneusement
ce document

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en mars 2006 par la mairie de ROGERVILLE au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).

Edition Juin 2006



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE MARITIME

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 4 risques majeurs : 2 risques naturels et 2 risques technologiques.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à ROGERVILLE : inondation, mouvement de terrain, industriel et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,
Bernard PINCEPOCHE

L'INFORMATION PREVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

L'article L.125-2 du code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

La commune de ROGERVILLE est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(falaise et cavités souterraines)

■ 2 risques technologiques



Industriel



Transport de matières
dangereuses



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous,
fermez portes,
fenêtres et aérations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Ecoutez la
radio



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Libérez les
tiges pour
les secours

Situation

- Les risques d'inondation sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 1999 (arrêté du 29/12/1999) et juin 2003 (arrêté du 26/06/2003).
- Les ruissellements se concentrent essentiellement rues des Châtaigniers, Victor Hugo, André Gide (accumulation d'eau), Claude Monet, le clos du Belvédère, secteur de la maison St Joseph, le manoir seigneurial, le bas de la rue du Père Arson.

Prévention

- Un Plan de Prévention du Risque Inondation sur la vallée de la Lézarde a été prescrit le 26 juin 2003. La commune de ROGERVILLE est comprise dans l'aire d'étude de ce PPRI. Ce document doit réglementer l'occupation du sol et la construction dans les zones d'inondation et s'imposera au règlement du plan local d'urbanisme (PLU).
- Des mesures de prévention ont été mises en oeuvre par le syndicat d'études et de réalisation d'assainissement pluvial du bassin de la Lézarde :
 - Pissotière à Madame : bassin de rétention en amont Est (600 m³) mis en service en janvier 2002
 - Le manoir seigneurial : bassin de rétention route de St Aubin (4000 m³) mis en service en décembre 1992. Des travaux ont été réalisés en 2000 pour augmenter sa capacité de 30 % suite à la tempête de décembre 1999
 - Pissotière à Madame : création de fossés en janvier 2002

La communauté d'agglomération havraise (CODAH) est propriétaire de ces trois ouvrages.



Le risque mouvement de terrain (cavités souterraines)

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- Le risque peut se traduire en plaine par un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (karst, carrières, marnières). L'extension en surface de ces phénomènes peut atteindre plusieurs dizaines de mètres et affecter la sécurité des personnes et du bâti.
- Un recensement des indices de cavités souterraines a été effectué sur la commune de ROGERVILLE en mai 2002 par le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE). Ce document est consultable en mairie.

Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).



Le risque mouvement de terrain (falaise)

Les principales consignes de sécurité

Situation

- Sur la commune de ROGERVILLE, les risques de mouvement de terrain sont dus à la présence de la falaise crayeuse dans la vallée de la Seine et sont plus particulièrement localisés en pied de falaise.
- Les mouvements de terrain peuvent se manifester par des écroulements de masses rocheuses, des chutes de blocs à l'aplomb de la falaise et par rupture d'un versant instable.
- Les risques sont les plus importants en limite Ouest de la commune, ainsi qu'au niveau de la route, plus à l'Est.



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur

Prévention

- Une étude pour évaluer le risque d'effondrement de falaise a été réalisée par le bureau d'études ANTEA en avril 2002.



Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité

Situation

Le transport de matières dangereuses dans la commune de ROGERVILLE a lieu par voie routière, voie ferrée, voie d'eau et par canalisations. Il s'agit d'un flux de transit et de desserte important.

- Les principaux axes routiers concernés sont l'autoroute A 131 / A 29 et les chemins départementaux CD 111 et CD 982.
- L'axe SNCF concerné est la ligne Rouen / le Havre.
- La desserte de la zone industrielle portuaire du Havre est le principal axe pour les voies d'eau.
- Des canalisations souterraines de gaz et d'hydrocarbures traversent la commune.



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'Etat et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.



Le risque industriel

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

Situation

- Une réglementation européenne dite SEVESO est imposée aux établissements dont l'activité présente un risque industriel majeur. En fonction des quantités de substances dangereuses et des seuils réglementaires, l'établissement est classé SEVESO seuil haut ou seuil bas.

Sont également listés dans ce document les établissements dont les quantités de substances dangereuses n'atteignent pas les seuils réglementaires pour être classés SEVESO mais qui présentent des risques pour la population.

- La commune de ROGERVILLE est concernée par les distances de danger maximales des entreprises suivantes :

Entreprise	Activité	Risque majorant et Autre type de danger de risque maximale
------------	----------	--

Établissements classés SEVESO seuil haut

CARE ROGERVILLE	Entrepôt de produits dangereux	Toxique 1 500 mètres	Incendie
ERAMET SANDOUVILLE	Fabrication de nickel chrome	Toxique 10 000 mètres	/
LUBRIZOL France OUDALLE	Fabrication d'additifs pour lubrifiants, carburants et combustibles	Toxique 8 000 mètres	Incendie Explosion

Prévention

- Une réglementation rigoureuse comprenant :
 - une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation
 - une étude de dangers où sont identifiés les accidents dangereux pouvant survenir et leurs conséquences.
- Un contrôle régulier effectué par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).
- Un programme de réduction des risques toxiques dont le but est de remplacer les produits trop dangereux (ammoniac, chlore...) par des produits représentant des risques moindres.
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'accident (Plan Particulier d'Intervention – PPI).
- Les distances de danger sont dimensionnées en calculant l'étendue des conséquences que pourrait entraîner le sinistre le plus important susceptible d'intervenir sur chacun des sites à risque et ce sans tenir compte des systèmes de sécurité (approche déterministe).

Ces scénarios sont retenus pour le dimensionnement des secours même si l'exploitant a pris des mesures de nature à réduire la probabilité de survenue d'un accident. La distance de danger maximale peut ainsi être supérieure à la distance retenue dans le cadre de l'urbanisation où les scénarios sont retenus en tenant compte de l'efficacité des systèmes de sécurité (approche probabiliste).



Le risque industriel

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

Situation (suite)

Entreprise	Activité	Risque majorant et distance de danger maximale	Autre type de risque
------------	----------	--	----------------------

Établissements classés SEVESO seuil haut

SOGESTROL 2 GONFREVILLE L'ORCHER	Stockage d'hydrocarbures et de produits chimiques divers	Toxique 3 100 mètres	Incendie Explosion
TOTAL PETROCHIMICALS GONFREVILLE L'ORCHER	Fabrication de produits chimiques	Incendie 2 100 mètres	Toxique Explosion
TOTAL France raffinage GONFREVILLE L'ORCHER	Raffinage de pétrole	Toxique 2 680 mètres	Incendie Explosion
YARA FRANCE GONFREVILLE L'ORCHER	Chimie minérale inorganique	Toxique 5 000 mètres	Incendie

Établissements classés SEVESO seuil bas

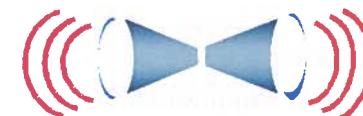
DAHER ROGERVILLE	Entrepôts - stockage de matières dangereuses	Incendie 110 mètres	
----------------------------	--	------------------------	--

Autre établissement générant des risques

CITRON ROGERVILLE	Traitements de déchets industriels	Toxique 310 mètres	/
CITIS ROGERVILLE	Stockage de soufre	Toxique 190 mètres	Incendie

Prévention

- Chaque entreprise SEVESO seuil haut est munie d'une sirène d'alerte au son modulé, dite sirène "PPI". Des essais de ces sirènes sont effectués sur l'ensemble du département le 1^{er} mercredi de chaque mois de mars, juin, septembre et décembre, à 12 h 15. Ces sirènes sont audibles par les habitants proches de l'établissement industriel à risque.



Le son d'alerte est modulé pendant 3 fois 1 minute, espacées de 5 secondes.



Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.

- Les établissements cités dans ce document figurent dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Havre (mise à jour 2006).

Information

■ La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

① 02.35.20.41.74 Mairie de ROGERVILLE

① 02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)
✉ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

① 02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
① 08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ✉ www.meteo.fr

Risques technologiques

① 02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
✉ www.haute-normandie.drire.gouv.fr

✉ www.prim.net Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

✉ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm
Site Internet de l'Académie de Rouen

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du code de la construction et de l'habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),

- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,

- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,

- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers

Consignes de sécurité dans tous les cas

1/ Abritez-vous

2/ Ecoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE BLEU Haute-Normandie : 95.1 FM

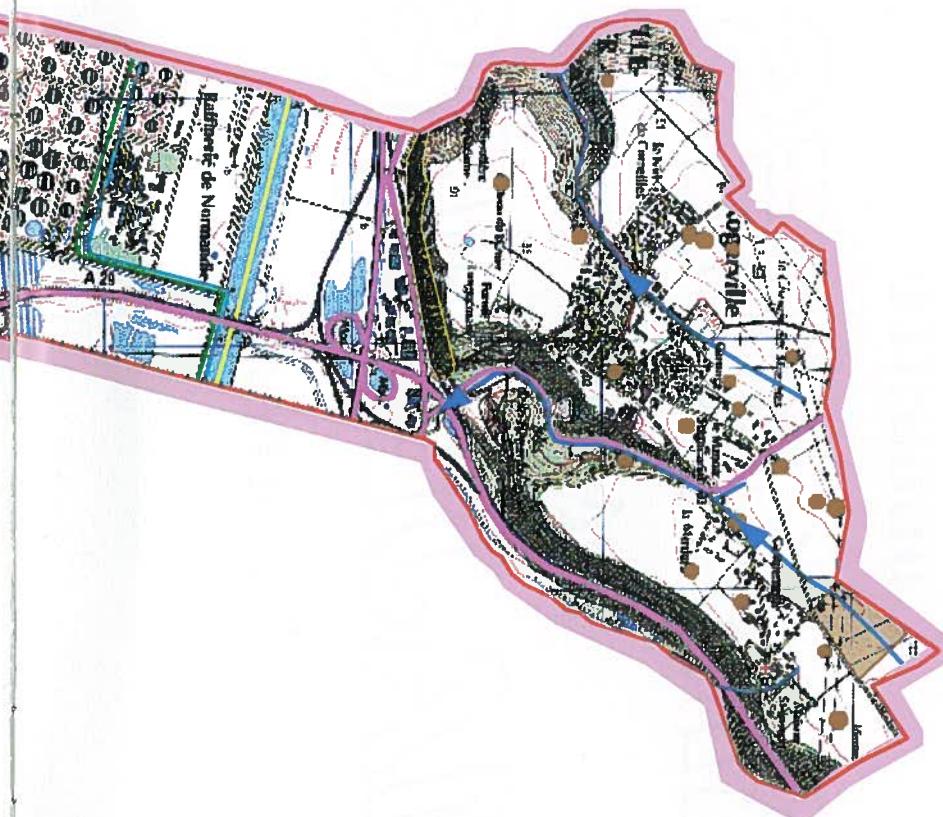
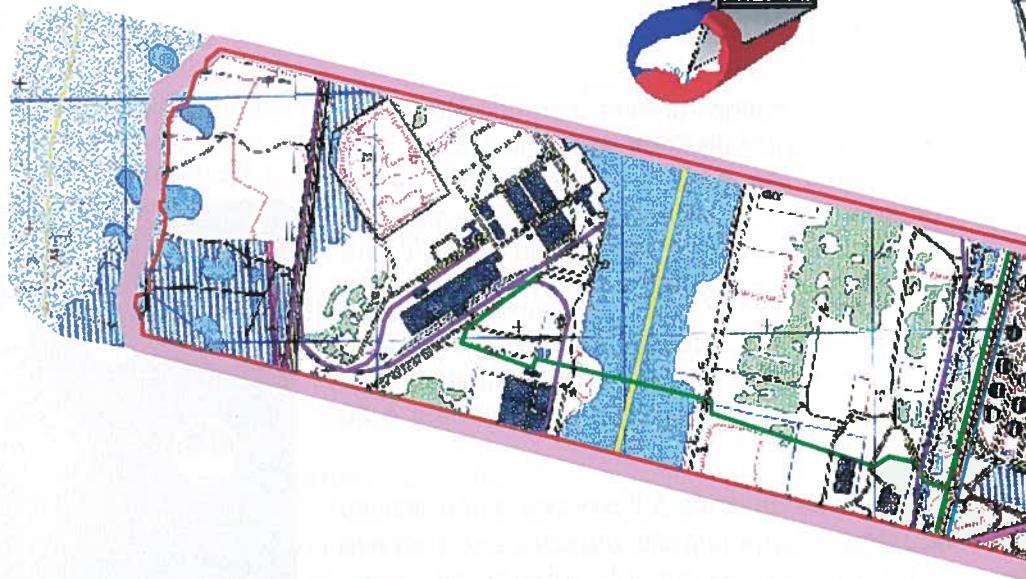
FRANCE INTER : 88.9 FM

EUROPE 2 : 101.8 FM

PREF 26

ROGERVILLE

Risques :
Mouvement de terrain
Inondation
Transport de Matières Dangereuses
Industriel



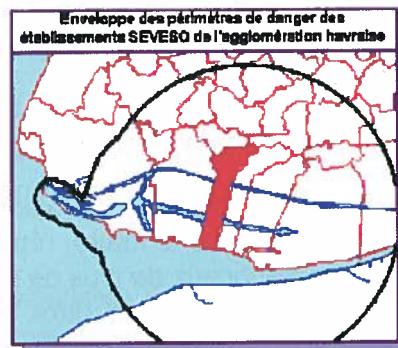
LEGENDE

Risques technologiques

- Périmètre du risque industriel
- Transports de matières dangereuses
- Route
- Ferroviaire
- Maritime
- Canalisation souterraine de gaz
- Canalisation souterraine d'hydrocarbure

Risques naturels

- Indice de cavité souterraine (éventail non exhaustif susceptible d'être modifié)
- Parcels tirées d'archives, sans localisation précise de la carrière
- Mouvement de terrain lié aux falaises
- Axes de ruissellement



0 300 600 Mètres

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en mars 2006
en fonction des connaissances et des documents de référence



Scan 25 - 2005
© IGN - Paris - 2006
Autorisation n° 43-06001

Prefecture de la Seine-Maritime
Cartographie - SIRACED-PC
mars 2006

INFORMATION OFFICIELLE

Connaître

RISQUES

Prévenir

MAJEURS

Maîtriser

Edition 2006

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS